

Chrysler Canada

nombre de mises en disponibilité à l'usine d'assemblage jusqu'en 1983, lorsqu'on commencera la construction de voitures série K? Ce sont mes trois questions, madame le Président.

M. Gray: Madame le Président, le droit de fabrication et de vente exclusives dans le monde entier s'étendra non seulement jusqu'à ce que l'usine commence à produire, mais jusqu'à ce que le prêt soit remboursé, soit au moins cinq ans, je crois, après la mise en exploitation de l'usine. Je pense que cela donne à la société suffisamment de temps pour mettre en marché plusieurs modèles de véhicules de ce genre.

Si la fourgonnette est bien reçue sur le marché, je doute fort que Chrysler supprime le droit de fabrication exclusive pour le monde entier accordé à l'usine de Windsor. Quant à la possibilité d'obtenir autre chose, je signale que nous avons eu des négociations très ardues et je puis dire à la Chambre que s'il n'en tenait qu'à Chrysler, l'entente ne prévoirait aucune garantie d'emplois. Il n'aurait pas été question d'emplois dans l'entente. Il n'y aurait eu aucun chiffre au sujet de l'emploi. Je refuse d'accepter cette situation au nom des travailleurs canadiens et de l'économie canadienne. En dépit de ce que disait M. Iacocca à sa conférence de presse à Détroit l'autre semaine, alors qu'il avait déclaré qu'aucune garantie d'emplois se serait offerte, nous avons obtenu les meilleurs garanties d'emplois possible, d'après le directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile, compte tenu de la situation, que nous connaissons bien, du marché de l'automobile en Amérique du Nord.

● (1700)

Pour ce qui est de la production des moteurs au Canada, avant que le gouvernement ne prenne une décision au sujet de la nature et l'importance de l'assistance accordée à la société Chrysler du Canada, la société Chrysler avait décidé de ne fabriquer aucun moteur V-6, comme elle pensait le faire à son usine de Windsor. Elle a décidé qu'elle l'achèterait ailleurs. Pour demeurer viable, la société a estimé qu'elle devait réduire d'un milliard ses projets d'investissement en Amérique et du Nord et l'usine de moteurs était incluse dans cette décision. Je suppose que si le gouvernement avait offert quelques centaines de millions de plus, il aurait été possible en théorie de conserver l'usine. Mais lorsque . . .

Mme le Président: La Chambre consent-elle à ce que je ne vois pas l'horloge durant quelques minutes, afin de pouvoir entendre la réponse du ministre et une question du député de Burlington (M. Kempling)?

Des voix: D'accord.

M. Gray: Je remercie la Chambre de son obligeance. Je terminerai ma réponse dans quelques minutes. Lorsque le gouvernement a eu décidé que notre aide à Chrysler devait être analogue et en général proportionnée à celle que fournissait le gouvernement américain, c'est-à-dire des garanties de prêts s'élevant à 200 millions, je devais ensuite négocier pour obtenir le meilleur marché possible aux termes de ce mandat pour le Canada et les travailleurs canadiens.

En toute franchise, si tout fonctionne bien et si les produits sont acceptés sur le marché, cet accord créera plus d'emplois pour les travailleurs canadiens que si l'usine de moteurs en avait été l'objet. A tout prendre, je dois choisir le rétablissement des emplois et d'autres avantages si tout réussit, au lieu d'une technologie évidemment intéressante qui n'aurait pas

créé d'emplois, ce qui devait être notre priorité et qui est la mienne depuis le début.

Pour terminer, je répondrai à la troisième question de mon honorable ami au sujet de la fermeture des usines. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, autant que je sache, c'est la première fois qu'une entente entre le gouvernement et une société vise toutes les installations de la société. Cette entente n'est pas comme celle qui avait été conclue avec Ford et qui visait uniquement la nouvelle usine de moteurs d'Essex. Cette entente vise toutes les installations. Quand les détails de l'entente avec Ford au sujet de l'usine de moteurs ont été publiés, j'ai dit que j'avais tiré des leçons de cette entente et que j'essaierais de les appliquer aux négociations avec Chrysler. Il est bien évident que c'est ce que j'ai fait.

Quant à la définition du mot permanent, je répète qu'à mon avis, cela relève du ministre, parce que c'est le ministre qui décidera si la société respecte les modalités de l'entente et s'il y a lieu de lui garantir des prêts ou de maintenir les garanties existantes.

L'entente comporte deux éléments très importants—j'ai presque terminé, madame le Président—qui empêcheront qu'on puisse interpréter l'article en question pour fermer définitivement une usine quelconque. De fait, il y a d'abord la stipulation que Chrysler devra maintenir au Canada un nombre d'emplois proportionnel au nombre d'emplois aux États-Unis. Si le ministre considère qu'un produit fabriqué par une usine canadienne ne se vend pas et que cela peut entraîner une baisse du nombre d'emplois dans l'usine canadienne par rapport au nombre d'emplois aux États-Unis, il exigera que Chrysler prenne des mesures pour fabriquer d'autres produits dans cette usine, afin de relever le nombre d'emplois, ou il pourra refuser d'autoriser les garanties d'emprunt ou encore les supprimer.

L'entente comporte un autre élément très important. Je veux parler du fait que l'entente a trait à l'ensemble des installations et que le projet de financement tient compte de l'éventail des produits. Selon moi, Chrysler ne pourra certainement pas respecter les engagements qu'elle a pris en utilisant son usine pour obtenir l'éventail de produits nécessaire, si elle ne se sert pas de toutes ses installations pendant la période visée par l'entente. Cela ne veut pas dire qu'il ne pourrait pas y avoir de mises en disponibilité ou même de fermetures temporaires à cause des conditions du marché, mais selon moi, Chrysler ne pourrait pas satisfaire aux exigences du programme en ce qui concerne le composé de produits, ni aux exigences de l'entente relativement au nombre proportionnel d'emplois, si elle avait l'intention de fermer en permanence les usines visées par l'entente.

Pour terminer, madame le Président, je répète qu'il y a bien des aspects de l'entente dont on pourrait discuter. On pourrait toujours prétendre qu'il aurait été préférable d'insérer tel article au lieu de tel autre, mais vu ce que nous avons pu obtenir dans l'ensemble après des négociations fort difficiles menées au nom des travailleurs et de l'économie du Canada, je répète encore qu'à mon avis, nous avons conclu une entente équitable et par conséquent une entente avantageuse pour l'économie et les travailleurs du Canada.